

AVIS
COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA –
CONSEILLERS-MAÎTRES
Objet : AVIS À LA PROFESSION SUR LA COVID-19 – MISE À
JOUR
LE 12 NOVEMBRE 2020

Compte tenu du fait que l'ensemble de la province du Manitoba est passé au niveau « critique » (rouge) à compter du jeudi 12 novembre 2020, les rôles de l'exécution des ordonnances alimentaires de Brandon, Dauphin, Portage-la-Prairie, Morden, The Pas et Thompson seront suspendus à compter du vendredi 13 novembre 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les rôles de l'exécution des ordonnances alimentaires de Winnipeg et de Selkirk ont été suspendus à compter du 6 novembre 2020 jusqu'à nouvel ordre, conformément à l'avis émis le 4 novembre 2020.

ÉMIS PAR :

« Original signé par le conseiller-maître Shayne D. Berthaudin »

Conseiller-maître Shayne D. Berthaudin
Cour du Banc de la Reine du Manitoba

DATE : LE 12 NOVEMBRE 2020